

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PRURUGAZIONE È ABBUNDAMENTU FINANZIARIU DI U
PRUGHJETTU DI RICERCA
NOVPATH "UN'ALTRA VISTA NANT'À A GESTIONE DI
PATOSISTEMI"

PROROGATION ET ABONDEMENT FINANCIER DU
PROJET DE RECHERCHE "NOVPATH UN'ALTRA VISTA
NANT'A GHJESTIONE DI PATOSISTEMI / NOUVELLES
APPROCHES POUR LA GESTION DES PATHOSYSTEMES"

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le projet de recherche « NOVPATH » adopté par délibération n° 17/209 AC de l'Assemblée de Corse en date du 23 février 2017, tend à apporter des connaissances partagées sur les pathosystèmes Corses, leurs modes de gestion, et explorer via une approche participative de nouvelles formes d'organisation à l'échelle du territoire.

Les activités déployées s'articulent sur la compréhension des dynamiques pathogènes à l'interface homme-animal-écosystème, la distribution des pathogènes et des instruments de gestion sanitaire du territoire, ainsi que l'analyse des dispositifs de gestion existants pour la conception territoriale.

Compte tenu de l'accroissement et la virulence des pathogènes touchant les populations animales insulaires, l'INRAE qui avait initialement prévue de porter ses recherches sur 3 pathogènes : le virus de l'hépatite E, le virus Aujeszky et celui de trichine, a dû étendre ses recherches à trois pathogènes de plus, sur les mêmes échantillons.

Ainsi, le projet a été étendu à la tuberculose bovine et le mycoplasme, eu égard aux problèmes de plus en plus prégnants dans l'élevage porcin, ainsi que le circovirus qui constitue un indicateur majeur de contact entre les sangliers et porcs.

Le projet a produit des résultats non seulement inattendus, restitués dans un bilan intermédiaire, mais a également soulevé de nouvelles questions ou demandes d'approfondissement par les acteurs eux-mêmes, auxquelles il ne peut être répondu en l'état dans les délais de la convention.

En effet, la zone géographique d'étude a de fait nécessité des ajustements, de même que l'extension sur les pathogènes et l'introgession génétique induit par les virus complémentaires étudiés, dans un contexte sanitaire restrictif qui a contraint le travail de terrain à devoir être interrompu pendant la crise COVID-19.

Cette dernière mettant en perspective les objets de recherche, de la compréhension de la dynamique infectieuse entre les compartiments domestiques et sauvages à la compréhension des ressources territoriales de gestion, éclairant les enjeux de construction d'une gouvernance et d'une gestion multi-acteurs du sanitaire.

Aussi, dans le cadre de la finalisation du projet « NOVPATH », l'INRAE sollicite une prorogation de 8 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, afin de disposer d'un délai supplémentaire pour formaliser les résultats, sur des sujets très complexes, tant sur la compréhension des phénomènes que sur leur synthèse dans l'intégralité du dispositif de recherche.

Cette demande d'extension concerne principalement des montants dédiés aux analyses biologiques, ainsi que des ressources humaines et déplacements pour réaliser des campagnes de collecte de données qui n'ont pu avoir lieu en 2020 en raison de la situation Covid-19.

Par ailleurs, cette dernière est accompagnée d'une demande d'abondement financier afin de couvrir les charges de personnels inhérents à cette prorogation (contrats à durée déterminée, stagiaire), ainsi que les frais de fonctionnement courant pour cette même période pour un montant total de 20 000 €.

Ainsi, je vous demande au vu des éléments transmis :

D'approuver le présent rapport « prorogation et abondement financier du projet de recherche « NOVPATH Un'altra vista nant'a ghjestionu di patosistemi / Nouvelles approches pour la gestion des pathosystèmes » ».

D'approuver la prorogation du projet « NOVPATH Un'altra vista nant'a ghjestionu di patosistemi / Nouvelles approches pour la gestion des pathosystèmes ».

D'approuver l'abondement financier de 20 000 € du programme « NOVPATH Un'altra vista nant'a ghjestionu di patosistemi / Nouvelles approches pour la gestion des pathosystèmes ».

D'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention n° 17- DESR - SR - 76 du 20 octobre 2017 et **d'autoriser** le Président du Conseil exécutif de Corse à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.